

Orientations budgétaires 2024

Le 22 janvier dernier, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour 2024. Dans un contexte contraint pour les collectivités, marqué par les crises géopolitiques, le ralentissement de la croissance mondiale et la hausse globale des coûts de l'énergie, ce nouveau budget conjugue équilibre et investissement.



Compenser la forte hausse des charges

S'agissant de l'énergie, le budget de la Ville a augmenté de 90 % entre 2021 et 2024, soit une charge supplémentaire de plus de 1 100 000 euros. Toutefois, le surcoût global sur 2024 devrait être limité à 185 000 euros, grâce à la poursuite du plan de sobriété énergétique et des actions mises en place (modernisation de l'éclairage public et des chaufferies, isolation des bâtiments...).

La commune enregistre une progression d'autres charges, à commencer par la **hausse de 3 % des charges de personnels (soit 740 000 €)**, due en partie aux dispositions nationales pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires, ou encore l'**augmentation attendue des prix des fournitures et des contrats de maintenance**. Conséquence de la hausse récente des taux d'intérêt, **les frais financiers connaissent également une augmentation** de 338 000 €.

Pour faire face à ces dépenses supplémentaires, différentes mesures ont été explorées pour **limiter la croissance des dépenses de fonctionnement à 2 %** pour le budget principal. Un travail de recherche d'économies dans les budgets de fonctionnement des services municipaux a ainsi été mené.

Bien que compensée en partie par ces économies, dont 100 000 euros de moins sur des dépenses de communication et d'événementiel, la hausse des charges nécessitera une **progression concomitante des recettes**, qui se traduira par une augmentation des tarifs municipaux, de 6% en moyenne. En complément de ces mesures, la collectivité sera contrainte de faire progresser ses taux de fiscalité de 5 %, ce qui représentera un surcoût annuel de 36 € pour une cotisation fiscale moyenne d'un foyer sparnacien. Cela établira les taux de la Ville au niveau de la moyenne nationale des taux des communes de la même strate.

Des projets structurants pour les Sparnaciens

Cette année, la collectivité **augmente de 150 000 euros la subvention accordée au budget du CCAS**, afin de conforter son action en direction des plus démunis.

Grâce à une hausse importante des subventions obtenues par la Ville (à hauteur de 9,7 millions d'euros), **les dépenses d'équipement de la Ville et de ses annexes atteindront le montant de 22,85 millions d'euros**.

En termes d'investissement, l'année 2024 s'annonce dynamique et marque l'achèvement ou le début d'importants projets structurants pour Epernay.

Les principales opérations concerneront :

- le démarrage du chantier de la passerelle passe-quartier (8 millions d'euros sur l'exercice 2024)

- l'achèvement de la construction du parking souterrain du Jard (6,7 millions d'euros)
- le commencement de l'aménagement du parc urbain esplanade Charles-de-Gaulle (2,2 millions d'euros)
- le début de la construction d'une nouvelle crèche (2,7 millions d'euros)
- la poursuite du programme de voirie (1,8 millions d'euros)
- la réalisation des projets du budget participatif..

A noter : la Ville conservera une capacité de désendettement très satisfaisante, avec la possibilité de rembourser sa dette en un peu moins de 7 années, alors que le Code Général des Collectivités Territoriales fixe un plafond situé entre 11 et 13 ans pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Liens utiles

[Réécoutez la séance du Conseil \(22 janvier 2024\)](#)

[Rapport d'orientation budgétaire \(séance du 22 janvier 2024\)](#)